

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre , les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, , BOULLIER Magali, FESSY Véronique, DENIS Sylvie, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, RIVIERE Mickaël, SEIGNERET Ludivine.

Etaient absents : Mickaël GOUJON, Maxime GASDON.

Etait absent ayant donné bon pour pouvoir: SCHIMITZ Jean-Marc (pouvoir à Jean-Marc HETSCH)

Secrétaire de séance : Véronique FESSY

Date de convocation : 12 septembre 2024

SUBVENTION VERSEE AU COMITE DES FETES POUR LE FEU D'ARTIFICE.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention, faite par le Comité des Fêtes, pour le financement du feu d'artifice de l'année 2024.

Monsieur le Maire propose de financer la moitié du feu d'artifice de l'année 2024 (le prix du feu d'artifice étant de 2 698,00 € TTC), soit **1 349 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 1 349 € au Comité des Fêtes pour financer le feu d'artifice de l'année 2024.

Fait et Délibéré à Pradines, le 17 septembre 2024.

Le secrétaire de séance,
Véronique FESSY

Le Maire,
Charles BRUN